

Une action soutenue par :

Appel à propositions

4^{ème} résidence « Des Journalistes à la bib ! »

Automne 2025 – Printemps 2026

Quatrième édition des résidences de journalistes de la Médiathèque départementale de l'Isère à destination des bibliothèques iséroises.

- **Dates de l'action : de janvier à mai 2026 (phase de préparation automne 2025)**
- **Date limite de dépôt des dossiers : Dimanche 15 septembre 2025**

Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, la Médiathèque départementale de l'Isère lance sa quatrième édition de résidences de journalistes à des fins d'éducation aux médias et à l'information.

Elle cherche pour cela un binôme de journalistes pour animer une résidence sur le territoire des Vals du Dauphiné.

I. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE(S) : OBJECTIFS ET ATTENDUS

Le ministère de la Culture a réaffirmé en 2020 la priorité qu'il accorde à l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Le Département de l'Isère souhaite s'associer à cette dynamique et continuer de s'en faire le relais afin de favoriser le développement des actions relatives à l'éducation aux médias et à l'information au sein des bibliothèques de l'Isère.

En effet, la Médiathèque départementale de l'Isère (MDI) s'est notamment donnée pour mission – encore rappelée dans son Plan Lecture 2020-2026 - le développement de l'égalité d'accès pour tous à la lecture, aux savoirs, à l'information et à la culture sur tout le territoire isérois en favorisant différents types de médiations, cœur de l'action culturelle. A ce titre, elle entend s'impliquer dans l'éducation aux médias et à l'information, à la citoyenneté et à l'engagement.

Dans ce contexte, et avec le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Médiathèque départementale souhaite initier l'installation de journalistes dans des bibliothèques du territoire isérois.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTES ?

Les résidences de journalistes ont pour vocation de venir en soutien à des projets portés par les bibliothèques du territoire isérois.

En coopération avec les bibliothèques, les journalistes vont à la rencontre de différents publics des territoires, pour partager et confronter les représentations du quotidien et la manière de créer du réel. Ils s'inscrivent en facilitateurs pour :

- mettre en place des actions de transmission d'un savoir et savoir-faire journalistique ;
- mettre en œuvre des actions d'éducation aux médias et à l'information (EMI) à destination de tous les publics ;
- aider à la structuration de démarches de médias de proximité en lien avec les habitants du territoire ;
- donner aux publics les outils nécessaires à la compréhension de la fabrique de l'information et des réflexes contre les fake-news ainsi que des éléments d'explications face aux théories du complot.

Ces résidences :

- s'adressent en priorité, aux bibliothèques des communes iséroises faisant l'objet d'un conventionnement avec le Département et ne participant pas à d'autres résidences dans le cadre des dispositifs proposés par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- s'adressent à des journalistes professionnels (journalistes en free-lance ou journalistes intégré(e)s dans une rédaction) ;
- dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), sont positionnées prioritairement hors-temps scolaire ou sur une articulation temps scolaire / hors-temps scolaire ;
- touchent en priorité des publics cibles du Département (publics empêchés, éloignés de la culture, en difficulté avec la langue française, petite enfance, ...) ;
- bénéficient de co-financements notamment par les collectivités ;
- sont menées de façon concertée par les bibliothèques accueillantes et des binômes ou collectifs de journalistes, pouvant concerner tous types de médias (vidéo, radio, dessins de presse, BD documentaire, podcast, etc.) ;
- sont accompagnées et coordonnées par un agent de la Médiathèque départementale.

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

Les résidences de journalistes devront accueillir les publics à l'image de ceux des bibliothèques :

- publics jeunes du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles, éducateurs ; etc. ;
- tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

II. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE POUR LA RÉSIDENCE EN ISÈRE

DUREE DES RESIDENCES

Les résidences se dérouleront sur le premier semestre 2026, entre janvier et mai 2026.

TEMPS DE PREPARATION (AVANT LA PERIODE EFFECTIVE DE RESIDENCE)

Entre octobre 2025 et janvier 2026, des temps de réunion réguliers sont à prévoir par les bibliothèques candidates. Les journalistes devront planifier au moins une journée de déplacement sur place pour rencontrer les différents partenaires (bibliothèques, écoles, associations, élus, structures socio-éducatives, etc.). Ce temps est primordial pour fédérer les acteurs du territoire autour du projet.

Cette période doit permettre de faire émerger des thématiques, des projets, de les préparer et de les planifier avec les différentes structures.

Le calendrier de travail sera établi pour permettre un équilibre des interventions sur les territoires retenus.

TEMPS DE RESTITUTION

Une date de restitution sera prévue à l'issue de la résidence au plus tard en mai 2026. Les journalistes résidents seront présents lors de cette restitution.

L'objectif de ce temps est de conclure la résidence par un temps fort et fédérateur et de valoriser les réalisations et actions de la résidence auprès de la population du territoire.

La forme de ce temps de restitution est donc à élaborer dès le début du projet afin de rassembler le plus de partenaires pour y participer.

TEMPS DE BILAN

Un comité de suivi composé des représentants des différentes parties (journalistes, bibliothèques et la MDI) et des partenaires concernés se réunira au moins une fois pendant la durée de la résidence pour dresser un point d'étape des actions développées et coordonner la mise en œuvre des projets à venir.

La MDI assurera l'organisation et la coordination de ce comité.

À la suite des restitutions, un bilan final circonstancié devra être produit par les journalistes et remis à la MDI, reprenant notamment les objectifs des différentes interventions, leur déroulement, les typologies des publics rencontrés, les points de réussite, les améliorations possibles, les perspectives envisageables.

Les journalistes auront en charge de rédiger un rapport de bilan de l'action.

III. CONDITIONS GÉNÉRALES :

CADRE JURIDIQUE

Une convention spécifiant les engagements respectifs du Département de l'Isère, la bibliothèque accueillante et son environnement, ainsi que des partenaires du projet et des journalistes accueillis sera établie.

LIEUX

Les actions menées par les journalistes en résidence auront lieu sur le territoire de l'Isère.

Pour l'édition 2026, le territoire retenu est celui des Vals du Dauphiné.

Plus largement la résidence pourra rayonner sur le territoire de la communauté de communes dont fait partie la commune de Pont-de-Beauvoisin.

ENGAGEMENTS DES BIBLIOTHÈQUES ACCUEILLANTES

Le réseau des bibliothèques des Vals du Dauphiné s'engage à accompagner les journalistes en résidence dans la conception et la mise en œuvre des actions culturelles et artistiques définies lors de la phase de pré-projet. Elle sera référente sur le projet qui pourra aussi rayonner sur des bibliothèques du réseau.

La médiathèque mettra à disposition des journalistes les moyens techniques nécessaires à la réalisation de ces activités.

La médiathèque, sous validation de sa tutelle, devra prendre à sa charge tous frais supplémentaires (tirage photo, matériel d'exposition, frais d'impression, matériel, etc.) sortant du cadre de financement du Département (voir le point ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT). Un budget variant entre 500€ et 1 000€ est conseillé suivant les projets mis en œuvre.

En raison du surcroît d'activités engendré par les résidences, une attention particulière devra être portée sur le nombre d'actions et d'animations en parallèle.

La médiathèque, en lien avec sa tutelle, s'engage à organiser un temps de lancement officiel des résidences avec les journalistes et partenaires du projet. Ce temps aura pour objectif de présenter les journalistes au public ainsi que détailler le projet et le calendrier des actions programmées.

La médiathèque devra communiquer, par tous les moyens dont elle dispose habituellement (site portail, réseaux sociaux, voie d'affichage, journaux municipaux...) sur les actions mises en œuvre et participer au plan de communication élaboré par la MDI.

ENGAGEMENTS DES JOURNALISTES

Les journalistes s'engagent, sur la durée de la résidence, à mettre en place des actions de médiation auprès de publics diversifiés et en partenariat avec les acteurs locaux éducatifs, sociaux, etc.

La durée de ces actions devra être au minimum de 20 jours de travail en résidence par personne, soit 120 h minimum (240 h par binôme), temps de préparation compris.

Les journalistes s'engagent à mettre en place conjointement avec la bibliothèque des actions de médiation, ainsi qu'à informer la MDI du développement et de la mise en œuvre de celles-ci.

Les journalistes devront proposer des actions de sensibilisation à destination des jeunes, hors milieu scolaire notamment, et pour le grand public :

- la construction de projets (émission de radio, JT, journal mural, radio-trottoir...);
- la mise en place de temps de conférences, projections et débats autour de films et de documentaires sur les médias créant ainsi de la discussion sur le traitement médiatique de l'information;
- la mise en place de sessions de formation à destination des bibliothécaires professionnels/bénévoles du réseau départemental, des enseignants, des professionnels de l'animation ou autres professionnels du secteur de la jeunesse et de la culture;
- la création d'une boîte à outils et/ou des temps de formation pour les acteurs éducatifs, sociaux et culturels, permettant ainsi de monter des projets en commun qui soient renouvelables et pérennes.

Une attention particulière sera portée sur la rencontre des publics qui, *a priori*, se désintéressent des questions liées aux médias et à tout recul critique sur leurs réflexes d'information.

Les journalistes assureront la diffusion de la communication des actions liées à la résidence (presse écrite, radio, web...) et pourront également pour cela ouvrir un blog et/ou un compte sur un réseau social (Facebook, Twitter...).

ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Engagement financier

Le volume horaire de la résidence sera de 20 jours de travail minimum en résidence par personne à raison de 6 h par jour, soit 120 h minimum. Une rémunération forfaitaire de 18 000 € TTC par binôme est prévue (soit 9 000 € TTC par personne) incluant les temps de repérage, de préparation et d'intervention. Le versement est prévu en deux phases : un acompte de 50% au lancement de la résidence, puis un solde des 50% restants suite à la remise de leur bilan par les journalistes.

Les frais de déplacements, l'éventuel hébergement et les repas restent à la charge des journalistes. Les journalistes doivent prévoir d'être autonomes et véhiculés pour leurs déplacements.

Accompagnement technique

La MDI est l'interlocuteur des journalistes et de la bibliothèque pendant la durée de la résidence. Outre ce suivi, la MDI peut apporter un soutien technique et des conseils, notamment dans le choix des interlocuteurs et le montage de projets de médiation culturelle.

Outre l'ingénierie apportée pour la mise en place de la résidence, la MDI facilitera son déroulé et les actions déclinées *via* le prêt des outils d'éducation à l'image en vue d'apporter du matériel nécessaire à la tenue de ces ateliers :

- mashup box (suivant disponibilité) ;
- kits webradio ;
- kit webTV ;
- kits tournage mobile (tablettes) ;
- malles jeux EMI ;
- sélections de documents en lien avec les thématiques.

IV. ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION

CANDIDATURE

La résidence s'adresse à des journalistes professionnels, journalistes en free-lance ou journalistes intégré(e)s dans une rédaction. Cet appel à projets est également ouvert aux journalistes de la presse écrite, journalistes scientifiques, illustrateurs, dessinateurs de presse.

Un binôme de profils complémentaires serait également apprécié afin de traiter la problématique du décryptage des images (court-métrage, publicité) et de d'aborder des thématiques spécifique (sciences, technologies, etc.).

Si vous êtes journaliste professionnel exerçant sur le territoire national, désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation, vous êtes invité à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires suivantes :

- un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre (5 pages max) ;
- un CV pour chaque membre du binôme ;
- tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection.

CRITERES DE SELECTION

La sélection du binôme sera faite sur dossier à partir des éléments suivants :

- intérêt pour les questions d'éducation aux médias et à l'information ;
- pertinence du projet proposé : description d'un projet de résidences original et contenus solides, en lien éventuellement avec une approche de culture scientifique ;
- compétences spécifiques et complémentarité du binôme ;
- format de restitution proposé ;
- adaptation aux spécificités du territoire ;
- expériences journalistiques demandées ;
- éventuelle(s) expérience(s) de résidences antérieures.

COMITE DE SELECTION

Le comité sera composé de représentants :

- de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de la direction de la Culture et du Patrimoine du Département ;
- de la MDI ;
- de la médiathèque La Traversée de Pont-de-Beauvoisin.

Ce comité se réunira fin septembre pour examiner les candidatures présélectionnées.

CALENDRIER

Les dossiers doivent être adressés par mail au 15 juin 2025, dernier délai, à l'adresse suivante : mediath@isere.fr.

Dates	Étapes
Juin / Juillet 2025	Candidatures appel à projet Journalistes
Août	Lecture des dossiers et sélection des journalistes
Octobre > Décembre	> Réunions de travail (en visioconférence selon la proximité des protagonistes) > Montage des projets > Contact des partenaires >> <i>Prévoir au moins une journée de rencontre sur place</i>
	Elaboration du plan de communication par la MDI
Janvier 2026	Finalisation des plannings de rencontres Diffusion des supports de communication
Janvier 2026	> Démarrage des résidences > Prévoir un temps de lancement officiel avec les élus > Formations
Janvier > Mai 2026	> Déroulement de la résidence > Prévoir des temps d'étapes Bibliothèque / journalistes / MDI
Mai 2026	> Temps de restitution : écoles, publics, élus > Bilan résidence : Bibliothèque / journalistes / MDI / DRAC

Contact

Camille Chapelle, adjointe à la cheffe de service (MDI – site de Bourgoin-Jallieu)
camille.chapelle@isere.fr

Actions autour de l'EMI de la MDI :

- [Page EMI de la MDI](#)
 - [Présentation des résidences 2021 et 2023](#)
-